



Protocole d'engagements renforcés et réciproques Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie

Table des matières

I.	Préambule	2
A.	Rappel du cadre contractuel	2
B.	Contexte	2
C.	Les nouvelles orientations nationales	3
II.	La démarche d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques	3
A.	Les enjeux	3
B.	Les outils disponibles	4
C.	La méthode	5
D.	Le calendrier	6
III.	La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires	7
A.	Cadre de vie	7
B.	Cohésion sociale	9
C.	Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire.	11
D.	Tranquillité publique	13
E.	Gouvernance et organisation	13
IV.	La territorialisation de l'action publique	14
V.	Le suivi et l'évaluation	19
VI.	Annexes	20

I. Préambule

A. *Rappel du cadre contractuel*

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 avait fixé le cadre de la Politique de la ville à travers la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2020. Si la finalité de la politique de la ville reste l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires et leur inscription dans la dynamique globale de développement du territoire, le Contrat de ville apporte de nouvelles dispositions notamment sur le plan de la méthode.

En effet, le Contrat de ville repose sur une géographie prioritaire définie selon un critère unique : le niveau de revenu médian au regard du revenu médian de l'aire urbaine. Il vise également une mobilisation plus forte des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires. Cela se traduit formellement par un document cadre structuré autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain ; auquel il a été décidé, sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, d'ajouter un pilier tranquillité publique.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires en présence du Ministre de la ville, Monsieur Patrick Kanner. Il décline 26 orientations stratégiques pour 61 objectifs opérationnels regroupés dans ces quatre piliers.

Pour le territoire de la Métropole Rouen Normandie, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit environ 10 % de la population métropolitaine.

B. *Contexte*

Le 14 novembre 2017, lors d'un déplacement à Tourcoing, le Président de la République a prononcé un discours spécifique autour de la politique de la ville et indiqué qu'un plan de mobilisation en faveur des quartiers allait être établi et piloté par Jean-Louis Borloo. Ce rapport « vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale » a été remis au premier ministre le 26 avril 2018.

Parallèlement à ce travail, France Urbaine et l'Association des Communautés de France (Adcf) ont initié, le 6 avril 2018, la rédaction d'un pacte pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale servant de base de discussion pour le Comité interministériel des villes, qui devait clarifier et engager les responsabilités des collectivités et de l'Etat.

Le 22 mai 2018, dans le cadre de l'installation du Conseil présidentiel des villes, le Président de la République a annoncé les grands axes de la mobilisation nationale en faveur des quartiers et donné quelques mesures concrètes mises en œuvre dans ce cadre. Il a par ailleurs validé le Pacte de Dijon signé par 86 villes et intercommunalités et signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018. La Métropole Rouen Normandie est signataire du pacte de Dijon.

Le 18 juillet 2018, le ministère de la cohésion des territoires publie le « plan de mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers ». Ce plan est précisé par la circulaire du 22 janvier 2019 qui décrit les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette mobilisation nationale ainsi que le calendrier.

C. Les nouvelles orientations nationales

Les nouvelles orientations ne remettent pas en cause la dynamique globale des Contrats de ville telle que définie par la loi du 21 février 2014 mais viennent, au contraire, renforcer la dynamique autour de 3 axes :

- ✓ Les Contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022,
- ✓ La géographie prioritaire est conservée,
- ✓ La mobilisation du droit commun est renforcée.

Le Pacte de Dijon a souhaité réaffirmer les responsabilités des intercommunalités et de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique de la ville :

- ✓ Le rôle des intercommunalités concernant le développement économique et l'emploi, l'habitat (renouvellement urbain) et les mobilités.
- ✓ L'Etat sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment concernant l'Education, la sécurité et la justice, et la santé.

La circulaire relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers du 22 janvier 2019, confirme la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022 et engage l'Etat et les intercommunalités dans la mise en œuvre effective des orientations prises dans le Pacte de Dijon ainsi que dans le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte). Elle engage l'Etat et les intercommunalités à opérer une rénovation de leur Contrat de ville en adoptant un protocole d'engagements renforcés et réciproques d'ici l'été 2019.

Par ailleurs, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a constitué une nouvelle feuille de route en direction notamment des services déconcentrés de l'Etat autour de 3 axes : garantir les mêmes droits aux habitant.e.s, favoriser l'émancipation, et faire République. Ces 3 objectifs se déclinent en 40 mesures concrètes adossées à des indicateurs d'évaluation.

II. La démarche d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques

A. Les enjeux

A travers le protocole d'engagements renforcés et réciproques, il s'agit de :

- ✓ Prioriser les actions à mettre en œuvre,
- ✓ Relancer la dynamique partenariale du Contrat de ville,
- ✓ Renforcer la mobilisation du droit commun en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires dans une logique inclusive,
- ✓ Faire converger l'ensemble des politiques sectorielles des institutions en direction des quartiers prioritaires (stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, stratégie Ma santé 2022, Plan d'investissement dans les compétences et Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, COP 21 locale, Programme local de l'habitat, Convention intercommunale d'attributions, Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF, ...)
- ✓ Adapter les réponses institutionnelles aux besoins réels des territoires,
- ✓ Optimiser les procédures administratives.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue une synthèse de la mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires ainsi que des priorités d'actions identifiées

sur chaque commune inscrite dans la géographie prioritaire. Il constitue la feuille de route de la Politique de la ville pour la période 2020/2022 à l'échelle métropolitaine.

B. Les outils disponibles

Afin d'élaborer ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, nous nous appuyons notamment sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, validée en conseil métropolitain du 28 février 2019. Celle-ci apporte déjà quelques éléments de réponse notamment en matière de méthode de travail :

- ✓ La Métropole constitue l'échelle de pilotage pertinente qui n'empêche pas une richesse et une diversité des pratiques à l'échelle communale. Les objectifs stratégiques et opérationnels inscrits dans le Contrat de ville sont le fruit d'un travail collectif mais sont nombreux et généralistes. Il convient de prioriser ces objectifs en s'appuyant sur les stratégies établies par chaque institution pour ses politiques sectorielles et notamment sur les services de l'Etat et de l'intercommunalité sur les 6 axes du pacte de Dijon.
- ✓ Alors que l'ambition initiale du Contrat de ville était de constituer un Contrat unique regroupant l'ensemble des aspects du développement d'un territoire, les volets Cohésion sociale et rénovation urbaine restent éloignés. Il s'agit donc de renforcer les liens entre les volets cohésion sociale et renouvellement urbain du Contrat de ville pour constituer de réels projets de territoires.
- ✓ Les institutions fonctionnent de façon distincte, chacune dans le périmètre de ses politiques publiques. Il s'agit de mettre davantage en cohérence l'ensemble des politiques publiques en travaillant sur la transversalité et le partenariat avec pour finalité le développement du territoire. Cela passe notamment par le développement des équipes projets pluridisciplinaires.
- ✓ L'ensemble des parties prenantes du Contrat de ville pourrait être davantage impliqué dans le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du Contrat, notamment les bailleurs, les associations et les habitants.e.s. Les partenaires manquent d'espaces d'échanges moins formels que les comités techniques et comités des financeurs. Il s'agit de penser de nouveaux espaces moins formalisés et permettant d'associer une diversité d'acteurs.ices à des échelles différentes, notamment sur les volets cadre de vie et réussite éducative.
- ✓ Le fonctionnement de la programmation annuelle du Contrat de ville est trop lourd sur le plan administratif et trop récurrent, il ne permet pas de se donner le temps de mettre en place les projets et de prendre du recul pour les évaluer. Par ailleurs, la plateforme de saisie des demandes de subvention Dauphin doit davantage reposer sur une logique partenariale. Il s'agit donc de développer des conventions triennales en étoffant les attendus et les éléments d'évaluation. Il s'agit également de réfléchir à des mutualisations d'appels à projets ou de gestion des demandes de subvention.

Les projets de territoire, réalisés pour chaque quartier prioritaire en 2015 au moment de la signature du Contrat de ville, ont également été mobilisés, notamment à l'occasion des rencontres partenariales. Il s'est agi de faire le point sur les actions mises en place depuis 2015, ce qui avait fonctionné, les besoins couverts, et au contraire, les problèmes toujours existants et les nouvelles problématiques rencontrées.

Par ailleurs, la Métropole a renouvelé, fin 2018, son partenariat avec l'INSEE Normandie afin de remettre à jour le diagnostic territorial tel qu'il avait été conçu à l'origine du Contrat de ville. L'objectif principal de la démarche est d'identifier et de caractériser les forces et faiblesses de chaque quartier et de servir de base à la mise à jour de chaque projet de territoire pour permettre aux réponses institutionnelles de s'adapter au mieux aux besoins de chaque territoire.

Enfin, un diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), ayant pour objet de dresser un état des lieux sanitaire de la Métropole Rouen Normandie a également pu être mobilisé. Il identifie l'offre de soins sur le territoire et les principales problématiques de santé de la population.

C. La méthode

Afin de traduire ces objectifs et orientations en programme d'actions opérationnel, et pour répondre aux préconisations inscrites dans la circulaire relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers, nous avons procédé de la manière suivante :

✓ Approche globale de l'action publique

L'un des objectifs de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques étant de renforcer la mobilisation du droit commun et de faire converger l'ensemble des politiques sectorielles des institutions en direction des quartiers prioritaires, il s'agit donc d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration de ce document et de s'appuyer sur les orientations nationales de chaque partenaire mais surtout sur la déclinaison locale des différents plans. Le 7 mai 2019, une réunion regroupant la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Régionale des Affaires Culturelles Normandie (DRAC), la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie (DIRECCTE), le Conseil Départemental de l'accès au droit (CDAD), la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Seine-Maritime (DASEN), la Région Normandie, la Déléguée Départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité (DDDFE), le Département de Seine-Maritime, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime (CAF), Pôle emploi, les missions locales de l'agglomération rouennaise et elbeuvienne, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Banque des Territoires, l'Union pour l'Habitat Social de Normandie (UHS), l'équipe projet pluridisciplinaire et les Directions Solidarité, Habitat, Mobilités et Développement Durable de la Métropole¹, a permis de croiser les feuilles de route des différents partenaires et d'identifier les points de convergence. Suite à cette rencontre, les partenaires ont formalisé leurs engagements à travers des fiches d'intentions qui sont annexées au présent document.

✓ Différenciation en fonction des territoires

Afin d'adapter les priorités aux réels enjeux des quartiers politique de la ville et aux besoins des habitant.e.s, nous avons travaillé avec l'INSEE Normandie pour mettre à jour le diagnostic infra-communal permettant d'identifier à l'échelle des IRIS et des quartiers prioritaires les difficultés majeures. Un diagnostic autour des enjeux en matière de santé a également été réalisé par l'OR2S. Bien que ces données soient arrivées tardivement dans le calendrier d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques, elles nous ont tout de même permis de valider ou d'invalider les priorités pressenties par les partenaires. Durant le mois de juin 2019, des rencontres partenariales rassemblant à minima la commune, la Métropole, la DDCS et le/la délégué.e du Préfet et ouverte aux autres partenaires, ont été organisées. La CAF, Pôle emploi et la mission locale de l'agglomération rouennaise ont notamment participé aux rencontres organisées sur chaque commune afin de faire un point d'étape sur le projet de territoire initialement rédigé en 2015 et les priorités actuellement identifiées par les partenaires ou via les diagnostics. Ces rencontres ont abouti à l'établissement d'une feuille de route définissant les priorités et les ressources mobilisables sur les 3 prochaines années.

✓ Responsabilisation et évaluation des acteurs.rices

Si le pilotage du Contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques, revient à la Métropole et à l'Etat notamment via les services Politique de la ville et les délégué.e.s du Préfet,

¹ L'Agence régionale de santé n'a pas pu être présente à la réunion partenariale du 7 mai mais a transmis à la Métropole Rouen Normandie une contribution écrite.

l'ensemble des partenaires doit identifier dans sa fiche d'intention la personne en charge du suivi du projet. Les rencontres partenariales organisées deux fois par an sur chaque commune permettront de suivre l'avancée de la mise en œuvre des actions.

D. Le calendrier

5 février 2019 : échange avec la DDCS et la Préfecture sur la démarche.

Mi-février 2019 : rédaction de la démarche et envoi d'un courrier à l'attention de la Préfète pour acter la stratégie.

26 février 2019 : rencontre de l'équipe projet Contrat de ville métropolitaine pour échanger sur la démarche.

26 mars 2019 : présentation de la démarche en comité des financeurs.

5 avril 2019 : échange autour de la démarche en comité technique Contrat de ville. Restitution du diagnostic infra-communal de l'INSEE.

7 Mai 2019 : organisation d'une rencontre avec les principaux partenaires du Contrat de ville pour présenter la démarche et connaître les orientations locales de chacun.

7 juin 2019 : Présentation du diagnostic autour de la santé par l'OR2S en comité technique Contrat de ville.

Juin 2019 : travail autour de la mise à jour des projets de territoire avec les communes selon le calendrier suivant :

Communes	Dates	Lieux
Rouen	17-juin	Maison du plateau
Notre-Dame-De-Bondeville	18-juin	CCAS de Notre-Dame
Maromme	18-juin	Mairie de Maromme
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	19-juin	Mairie de Cléon
Saint-Etienne-Du-Rouvray	21-juin	Château blanc
Oissel-sur-Seine	25-juin	Mairie de Oissel
Sotteville-lès-Rouen	26-juin	Mairie de Sotteville
Petit-Quevilly	26-juin	Mairie de Petit-Quevilly
Grand-Couronne	27-juin	Mairie de Grand-Couronne
Darnétal	28-juin	Mairie de Darnetal
Canteleu	1 ^{er} juillet	Mairie de Canteleu
Elbeuf-sur-Seine	03-juil	Mairie d'Elbeuf

Juillet 2019 : rédaction d'un point d'étape sur la mise en œuvre du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour transmission à l'Etat.

2 octobre 2019 : Présentation et validation du document en comité des partenaires.

16 décembre 2019 : validation du document en conseil métropolitain et signature.

III. La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires

Comme indiqué dans le préambule, le protocole d'engagements renforcés et réciproques n'a pas vocation à se substituer au Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie tel qu'il a été signé le 5 octobre 2015. Ainsi, le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, les principes fondateurs du Contrat de ville tels que la géographie prioritaire, la recherche d'une coordination des politiques sectorielles de droit commun, l'inscription des quartiers dans la dynamique de développement de la Métropole et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitant.e.s, continuent de constituer la philosophie du Contrat de ville. De même les 4 piliers, 26 orientations stratégiques, 61 objectifs opérationnels ainsi que les axes transversaux restent l'ossature du Contrat de ville sur la période 2020/2022.

Néanmoins, à travers ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, il s'agit de renforcer le travail partenarial, de concentrer l'action des partenaires autour d'un nombre limité d'enjeux prioritaires collectivement identifiés afin de gagner en efficacité et d'avoir un impact supplémentaire sur la vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Le travail de diagnostic engagé avec l'INSEE Normandie et l'OR2S et les échanges avec les partenaires qui ont eu lieu dans le cadre des rencontres partenariales, ont permis de faire ressortir 3 priorités majeures pour le territoire : l'éducation, la santé et l'emploi. Une attention particulière sera également portée sur la prise en compte de l'égalité femmes / hommes dans l'ensemble des politiques sectorielles. Les principaux éléments de contexte mis à jour et les étapes de la mise en œuvre du Contrat de ville sont détaillés ci-après.

A. Cadre de vie

La Métropole Rouen Normandie compte 72 500 logements sociaux représentant près de 36% des logements du territoire, avec de grandes disparités entre les communes :

- 71% de l'offre est concentrée dans 10 communes urbaines ;
- 7 communes ont une part de logements sociaux dépassant 50% ;
- 35 communes ont moins de 100 logements sociaux ;
- 5 communes sont déficitaires en logements sociaux et ne répondent pas à leurs obligations de disposer d'au moins 20% de logements sociaux (loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000).
- 27% des logements sociaux de la Métropole sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les communes sur lesquelles sont situés ces quartiers concentrent 65% de l'offre de logement social.

Une large part des actions du volet « Cadre de vie » se concrétise dans la mise en œuvre des 9 projets inscrits dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- 3 d'intérêt national : les Hauts de Rouen à Rouen, les Arts et les Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly.
- 1 quartier régional d'intérêt national : le Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray
- 5 d'intérêt régional : le Plateau à Canteleu, le Parc du Robec à Darnétal, le Centre-Ville à Elbeuf, Grammont à Rouen, Saint-Julien à Oissel.

La Métropole est le porteur de la stratégie globale sur le territoire notamment en matière d'habitat, de peuplement, de mobilité et de politique énergétique et assure la cohérence avec d'autres orientations thématiques notamment en matière de gestion urbaine et sociale de proximité, de développement économique et d'insertion. A travers la convention-cadre métropolitaine signée avec l'ANRU et ses partenaires, la Métropole s'assure de la cohérence des projets avec les politiques métropolitaines et notamment avec les orientations du Programme Local de l'Habitat en matière de

reconstitution de l'offre de logements sociaux et de diversification de l'habitat. La Métropole appuiera l'Etat pour inciter à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans ces projets de renouvellement urbain.

Les Communes sont les porteurs de projet opérationnels de renouvellement urbain. Elles mettent en œuvre le programme urbain des projets et coordonnent les travaux des différents maîtres d'ouvrage.

La Banque des Territoires, issue de la récente transformation de la Caisse des Dépôts, accompagne les Communes concernées par le NPNRU dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement, notamment en finançant leurs projets d'investissement en matière de développement économique et d'investissements immobiliers à travers le cofinancement d'études d'ingénierie territoriale.

Les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU et les partenaires institutionnels font l'objet de conventions pluriannuelles NPNRU par quartier, en cours de finalisation. Ces conventions formalisent les engagements urbains et financiers des maîtres d'ouvrage et de leurs partenaires financiers qui traduisent l'ambition pour l'avenir de ces quartiers. La signature de la déclaration d'engagement le 12 juillet 2019 marque la validation des 9 projets de renouvellement urbain de la Métropole et l'accord de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour engager les opérations sur le plan technique et financier. Concrètement, cela ouvre la voie à d'importants travaux à mener sur les 10 années à venir par la Métropole, les villes et les bailleurs sociaux, sur le patrimoine bâti, les équipements et les aménagements de la voirie et des espaces publics de ces quartiers.

A l'échelle des 9 quartiers, le NPNRU représente un montant d'investissement tous travaux confondus de plus de 416 millions d'€. L'engagement de l'ANRU s'élève à 192 millions d'euros. Les autres principaux financeurs s'engagent à hauteur de : les villes 60M€, la Région 33M€, le Département 33M€ et les bailleurs sociaux 25M€. La Métropole investira pour sa part au total 56 millions d'euros, dont 24 millions d'euros sur les aménagements urbains en tant que maître d'ouvrage, 10 millions d'euros d'aides à la requalification des logements atteignant des critères de haute performance énergétique (label BBC rénovation) et 22 millions d'euros de participation au financement des projets communaux (notamment sur les équipements publics).

La réduction des inégalités territoriales passe également par la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement métropolitaine définie dans sa convention intercommunale d'équilibre territorial, qui évolue en Convention Intercommunale d'Attributions approuvée par le Conseil Métropolitain du 27 juin 2019. Elle fixe des objectifs d'attributions des logements sociaux dans et en dehors des quartiers prioritaires², tenant compte de la fragilité de l'occupation du parc social, et précise les modalités d'accompagnement des ménages concernés par la démolition de logements dans le cadre de la charte métropolitaine de relogement. En effet, si les données INSEE ne sont pas disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires, il ressort du diagnostic que certains IRIS (Lombardie et Sapins à Rouen, Nobel et saint-Julien à Petit-Quevilly, Cité verte et cité rose à Canteleu) ont une part de locataires HLM parmi les résidences principales de plus de 90 %.

Les bailleurs sociaux pleinement intégrés à cette stratégie de peuplement ont également un rôle important à jouer en matière de lien social et d'amélioration du cadre de vie en tant qu'acteurs. rices de proximité. La prolongation du Contrat de ville jusqu'en 2022 a pour conséquence la poursuite des engagements pris dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Il est à noter qu'à l'occasion des rencontres partenariales qui se sont déroulées au mois de juin, un certain nombre de communes ont fait remonter des difficultés de formalisation des contreparties liées à l'abattement TFPB. L'ensemble des partenaires s'est engagé

² la Métropole vise à atteindre 25% des attributions en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville en faveur des ménages du 1^{er} quartile et des ménages relogés dans le cadre du NPNRU et à favoriser les attributions aux ménages des autres quartiles dans les QPV, contribuant à la mixité sociale en maintenant un taux de 77% des attributions dans les QPV pour les ménages des quartiles supérieurs.

dans une démarche d'harmonisation des outils et de partage d'expérience afin de rendre le dispositif plus efficace et plus transparent. Ceci prendra la forme d'un groupe de travail qui va démarrer dès octobre 2019.

Enfin, pour permettre une plus grande accessibilité des habitant.e.s des quartiers prioritaires aux services publics et à l'emploi, il s'agit de développer une offre complémentaire en matière de mobilité compatible avec les ressources financières des habitant.e.s des quartiers prioritaires mais également en adéquation avec la démarche de COP 21 locale dans laquelle s'est inscrite la Métropole. Il s'agit donc de favoriser la pratique de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens, par la prise en compte de ces usages dans l'ensemble des projets et aménagements de l'espace public, et par la promotion d'un changement des comportements de mobilité via le développement de vélos-écoles notamment.

B. Cohésion sociale

Si la mobilité est un levier essentiel pour permettre l'accès de chacun aux services publics, il est nécessaire également que des équipements de proximité permettent un maillage territorial efficace répondant à la mission d'accueil des publics primo-arrivants ou d'accompagnement des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires. Ainsi, à travers ses conventions territoriales globales déclinées à l'échelle des communes, la Caisse d'Allocations Familiales veille au déploiement de structures d'Animation de la Vie Sociale dans chaque quartier prioritaire. En 2018, le schéma directeur d'animation de la vie sociale piloté par la CAF faisait état de 8 communes Politique de la ville ne disposant pas de structure d'animation de la vie sociale. En complément et afin de consolider les structures associatives ou les projets portés par les communes et leurs établissements publics en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires, la DDCS s'engage à tout mettre en œuvre, en lien avec la DRDJSCS qui pilote le dispositif, pour doubler le nombre de postes Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep) politique de la ville au bénéfice des associations du département et à déployer l'ensemble des postes adultes-relais, soit 106 postes sur la Seine-Maritime, en priorisant notamment les territoires non dotés actuellement. Pour le Département de la Seine-Maritime, il s'agira de prévenir les sorties « sèches » de l'ASE (dans le cadre des engagements socles Etat/Département – Plan pauvreté) et de développer une palette d'accompagnements pour ces jeunes en particulier.

✓ Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité

En matière de citoyenneté et valeurs républicaines, la DRDJSCS déploie une offre de formation « valeurs de la république et laïcité » à destination notamment des acteurs.rices communaux et associatifs du territoire. En complément, la Préfecture, le Conseil Départemental et la CAF de Seine-Maritime développent un appel à projets commun autour de la prévention de la radicalisation qui vise à accompagner les familles qui font face à des risques de radicalisation mais aussi à former les acteurs locaux à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de ces dérives radicales.

En matière de lutte contre les discriminations, le Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) sera actualisé sur la même durée que le Contrat de ville, et la Métropole poursuivra son appel à projets annuels afin de soutenir les projets associatifs en matière de prévention des discriminations. Le prochain plan égalité femmes / hommes 2020-2022 de la Métropole intégrera un objectif en matière d'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires. La DDDFE accompagne également le développement d'actions de sensibilisation des jeunes aux stéréotypes sexistes et au respect dans les relations amoureuses et appuiera le déploiement de contrats locaux de coordination des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

✓ Réussite éducative

Les élèves des établissements scolaires localisés dans ou à proximité immédiate des quartiers prioritaires sont au nombre de 8 000 écoliers et de 2 500 collégiens. Les quartiers prioritaires de la Métropole accueillent 17% des écoliers et 12 % des collégiens (alors que seuls 10% des habitant.e.s de la Métropole habitent un quartier prioritaire). La réussite éducative des enfants vivant dans les quartiers prioritaires passe par la construction de parcours de réussite de la petite enfance à l'entrée en formation et en emploi. Sur le volet petite enfance, la CAF s'emploiera, dans le cadre de ses conventions territoriales globales, à développer le maillage territorial en matière d'offre d'accueil du Jeune enfant via des Equipements d'accueil du jeune enfant (EAJE), de relais assistantes maternelles (RAM) ou de lieux d'accueil enfants / parents (LAEP). La scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans et le développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles complètent cette offre en direction des plus jeunes.

En matière de réussite scolaire, les quartiers prioritaires de la métropole ont un taux moyen de scolarisation des 15/24 ans de 51.4 % (3 quartiers descendant en dessous des 40 %) alors que la moyenne du territoire métropolitain est de 68.8%. L'Education Nationale a d'ores et déjà mis en place le dédoublement des classes de CP et de CE1 sur l'ensemble des REP+ et des REP. Ce travail sera poursuivi sur les prochaines rentrées scolaires dès 2020 à travers le dédoublement des classes de Grande section de maternelle pour les publics prioritaires.

Néanmoins, la réussite éducative ne s'arrête pas aux portes de l'école et il s'agit de créer davantage de partenariat entre tous les acteurs.rices prenant part à la co-éducation de l'enfant. C'est notamment l'ambition des cités éducatives. Sur notre territoire, les projets de Saint-Etienne-du-Rouvray (quartier prioritaire Château-Blanc) et Rouen (quartier prioritaire Hauts-de-Rouen) ont été retenus et labellisés dans le cadre de l'expérimentation nationale. Enfin, cette recherche d'une meilleure articulation des dispositifs et des acteurs.rices intervenant dans l'éducation de l'enfant constitue un objectif prioritaire sur l'ensemble des quartiers politique de la ville à travers l'amélioration des liaisons maternelle/élémentaire /collège/lycée/université, l'articulation des dispositifs « devoirs faits », des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et des Programmes de Réussite Educative (PRE). La Région Normandie viendra également compléter le parcours de réussite éducative des jeunes à travers la mise en place de sa stratégie de l'Orientation.

✓ Promotion de la santé

Le diagnostic réalisé par l'OR2S en fin d'année 2018 montre qu'avec une espérance de vie à la naissance inférieure de 1,2 an chez les hommes et 0,4 chez les femmes par rapport au standard national, la Métropole Rouen Normandie est bien loin des autres métropoles qui affichent, pour la plupart d'entre elles, des meilleurs résultats que ceux observés pour l'Hexagone.

Cela résulte d'une mortalité qui est importante tous âges et genres confondus mais elle l'est encore plus pour la mortalité dite prématurée (qui survient chez les moins de 65 ans). Cette surmortalité est en partie liée à des comportements peu favorables à la santé (consommation de tabac et d'alcool, alimentation...) et pourrait être évitée, notamment par un renforcement des actions de prévention et ce, dès le plus jeune âge. La situation dans la Métropole Rouen Normandie n'est cependant pas homogène et laisse apparaître différentes réalités, peu favorables notamment aux communes concernées par la politique de la ville.

La situation sanitaire du territoire métropolitain est préoccupante et fait de la santé une priorité d'action pour l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville mais également un enjeu majeur pour le territoire au-delà de la géographie prioritaire. C'est pourquoi, la Métropole Rouen Normandie a mis en place un FSIC Santé (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et de pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA). Les Communes poursuivent le déploiement de leur ateliers santé ville (ASV), Contrats locaux de santé (CLS) et réseaux de promotion de la santé, et s'engagent également sur la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Cependant, ces actions ne peuvent avoir un impact et un effet sur la vie quotidienne des habitant.e.s des quartiers prioritaires que si le travail des Communes

et de la Métropole est accompagné d'un engagement de l'ARS notamment pour l'installation des professionnels de santé sur le territoire. C'est pourquoi, l'ARS a d'ores et déjà modifié l'arrêté de zonage médecins, en classant l'ensemble des QPV de Normandie en zones prioritaires, afin de permettre aux médecins généralistes s'installant dans les quartiers prioritaires de bénéficier d'un ensemble d'aides financières à l'installation. En matière de prévention et de promotion de la santé, dans le cadre du Projet régional de santé (PRS), l'ARS poursuivra son soutien aux ateliers santé ville et au réseau territorial de promotion de la santé et apportera un soutien méthodologique via le conseiller méthodologique de territoire et l'association promotion santé Normandie.

✓ Accès à la culture, au sport et aux loisirs

Si le territoire métropolitain est plutôt bien doté en équipements sportifs et culturels, il n'en reste pas moins que l'accès au sport et à la culture est inégalitaire selon les territoires. En effet, les habitant.e.s des quartiers prioritaires fréquentent peu les équipements culturels de leur territoire et encore moins les équipements métropolitains. Il s'agit alors, en lien avec la DRAC, de formaliser davantage les partenariats entre structures culturelles du territoire et habitant.e.s des quartiers ou structures de proximité. Par ailleurs, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray s'est engagée dans le développement d'une micro-fole.

C. Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire

Comme indiqué en introduction de ce chapitre, l'emploi constitue un enjeu majeur du développement du territoire métropolitain, au-delà même des quartiers prioritaires. Dans chaque quartier prioritaire de la Métropole, au moins un tiers des actifs est au chômage alors que le taux de chômage n'est que de 17% dans l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie. Le taux de chômage de l'ensemble de la population vivant en quartier prioritaire est de 39%, soit plus de deux fois supérieur à celui de la Métropole dans son ensemble. Pour les femmes des quartiers prioritaires, ces difficultés sont encore plus importantes. Le taux d'emploi des femmes n'est que de 36.6% sur les quartiers prioritaires avec de fortes variations selon les quartiers (plus de 46% sur Oissel Nord contre 22.5% sur le château blanc). Avec 26% de la population en emploi concernée contre 14% dans la Métropole, la population des quartiers prioritaires est également plus souvent en emploi précaire (missions d'intérim, contrats d'apprentissage, stages rémunérés ou tout autre type d'emploi à durée limitée).

L'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires est à mettre en lien avec leur niveau de qualification puisque la part de la population sans diplôme est de 50.6% sur les quartiers prioritaires alors qu'elle est de 31.5% sur la métropole. Cela nécessite la pleine mobilisation des acteurs.rices du service public de l'emploi et en premier lieu la DIRECCTE et Pôle emploi. C'est notamment dans cette perspective que se met en œuvre le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et sa déclinaison régionale (PRIC) qui ont pour ambition de développer un accompagnement personnalisé des parcours d'insertion socioprofessionnelle. Il s'agira pour la Région Normandie de favoriser la mobilisation du PRIC en faveur des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Cela se traduit par le déploiement de plusieurs appels à projets portés par la DIRECCTE et la Région autour de la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation dont les habitants des quartiers prioritaires (appels à projets PRIC Innovation et qualification et Initiatives territoriales) mais également par des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les missions locales et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Pour la Région Normandie, il s'agit de favoriser la mobilisation du droit commun régional, de contribuer à l'animation du réseau et au partage d'expériences et de favoriser l'accès à l'information métiers de tous les publics. Enfin, pôle emploi et les missions locales s'impliquent dans les instances locales mises en place par les communes qui permettent de trouver les solutions les plus adaptées aux besoins des personnes. Pour le Département de la Seine-Maritime, il s'agira d'améliorer l'insertion des allocataires du RSA, en réduisant les délais d'orientation et de début d'accompagnement et en renforçant l'offre

d'accompagnement en faveur de l'insertion professionnelle au travers de la garantie d'activité et de la montée en puissance du dispositif d'accompagnement global porté avec Pôle emploi.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a adopté en 2014 une charte nationale d'insertion, qui intègre les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le règlement général de l'Agence dispose qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la charte d'insertion. Ainsi, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires des conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et régional ont définis dans les conventions NPNRU par quartier des objectifs quantitatifs.

Comme inscrit dans le Pacte de Dijon, la Métropole Rouen Normandie s'engage également dans le déploiement d'une stratégie de développement de l'emploi sur son territoire à partir de 3 axes : l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, l'accompagnement des entreprises et l'accompagnement des quartiers prioritaires et des territoires en développement. Cette stratégie se traduit par différentes actions allant de l'accompagnement des entreprises s'implantant sur le territoire, le renouvellement du PLIE sur la période 2021-2027, la sanctuarisation jusqu'en 2022 des budgets attribués aux Missions Locales et aux services de Prévention Spécialisée ou le financement de chargé.e.s d'accueil de proximité dans les communes. Cela passe également par la mise en œuvre du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d'entre eux » piloté par un consortium de 15 communes et 4 associations.

La Métropole souhaite également renforcer son action autour de la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires en lien avec les dispositifs pilotés par la Région tels que « ici, je monte ma boîte », « DEFI », « coup de pouce » ou « Emergence ESS ». La Métropole en lien avec la DDDFE veillera également à la mise en œuvre du plan d'actions favorisant l'entrepreneuriat des femmes.

La circulaire du 22 janvier 2019 prévoit également de renforcer le travail autour de l'emploi / insertion à travers le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PaQte). Celui-ci a pour ambition de mobiliser les entreprises autour de 4 axes :

- **Sensibiliser** les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+ ;
- **Former** en favorisant l'accès à l'alternance ;
- **Recruter** de manière non-discriminatoire ;
- **Acheter** de manière plus responsable et inclusive. Pour chacun de ces axes, le PAQTE définit des indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent.

Cela doit se traduire notamment par le développement des stages de troisième, des actions de découverte de l'entreprise, du mécénat, de l'apprentissage, de l'alternance, d'opérations de testing, de méthodes de recrutement par simulation, des emplois francs, d'actions de formation à la non-discrimination en direction des entreprises et de sensibilisation à l'achat responsable.

La mise en œuvre locale du paQte ne peut se faire de façon isolée mais nécessite d'être articulée avec l'ensemble des plans d'actions locaux notamment dans la déclinaison du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) et dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cela rejoint également la stratégie emploi qui a été définie par la Métropole Rouen Normandie.

De ce fait, nous proposons de ne pas disposer d'une gouvernance spécifique pour la mise en œuvre du PaQte mais de nous appuyer sur les différentes instances existantes, en premier lieu sur les Comités d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF). Pour ce qui est du suivi opérationnel dans le cadre du Contrat de ville, nous proposons d'utiliser le groupe emploi politique de la ville qui est l'instance technique de mise en œuvre du pilier « *Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire* » du contrat de ville ainsi que sur le comité des partenaires qui constitue l'instance de pilotage.

D. Tranquillité publique

Si l'amélioration de la tranquillité publique passe par la mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ) sur l'ensemble du territoire, les difficultés spécifiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires nécessitent une mobilisation plus importante des moyens en direction de ces territoires. Le quartier des Hauts-de-Rouen a été identifié comme quartier de reconquête républicaine (QRR). Une Cellule du Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants (CROSS), pilotée par la police judiciaire a été mise en place afin de recueillir et analyser du renseignement dans le but de démanteler des réseaux de trafic de stupéfiants. Dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien, des Groupes de Partenariats Opérationnels (GPO) sont en cours de mise en place dans toutes les circonscriptions de sécurité publique. Ces GPO, constitués autour de policiers référents et des acteurs locaux de terrain concernés, ont vocation à traiter sur le court ou moyen terme des problèmes concrets de sécurité identifiés dans un quartier. Des thématiques particulières comme la lutte contre les trafics de stupéfiants dans les halls d'immeuble seront traitées pour les QRR.

E. Gouvernance et organisation

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville avait fait ressortir un certain nombre de préconisations en matière d'organisation et de pilotage du Contrat de ville qui donnent lieu à des évolutions dans les méthodes de travail et dans le fonctionnement du partenariat. L'évaluation avait notamment fait ressortir un risque de manque d'efficacité de l'action partenariale du fait d'un nombre conséquent d'objectifs opérationnels. Le travail d'identification des priorités de chaque territoire, engagé dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques, permet de concentrer l'action des partenaires sur un nombre limité de priorités tout en poursuivant les actions habituelles sur l'ensemble des thématiques.

L'évaluation avait également fait ressortir un besoin de développer les échanges entre les communes pour mettre en commun les expériences et partager les bonnes pratiques. Cela passe notamment par la création de groupes de travail thématiques comme il en existe déjà sur les thématiques, santé, accès au droit ou emploi/insertion. Deux nouveaux groupes de travail vont être mis en place autour de la réussite éducative et du cadre de vie notamment pour développer le partenariat avec les bailleurs dans le cadre de l'utilisation de l'abattement TFPB.

Enfin, comme préconisé dans l'évaluation, la Métropole s'engage également à développer des conventions pluriannuelles dès la programmation 2019 notamment sur les actions relevant des thématiques emploi et réussite éducative du Contrat de ville. Il s'agit maintenant d'aller plus loin dans l'organisation de la programmation annuelle du Contrat de ville et dans la mutualisation des outils et des pratiques avec l'ensemble des partenaires afin d'optimiser les procédures et de développer l'évaluation des actions.

IV. La territorialisation de l'action publique

L'un des objectifs affichés de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques est de prendre en compte les spécificités de chaque territoire et les besoins propres à chaque quartier. C'est dans cet esprit que la Métropole Rouen Normandie a travaillé avec l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville. Cela s'est traduit notamment par la mise à jour du diagnostic infra-communal avec l'INSEE Normandie mais également par des rencontres partenariales à l'échelle de chaque commune pour identifier les besoins et les priorités spécifiques à chaque quartier. Ainsi, les engagements de chaque partenaire seront renforcés selon les priorités déclinées ci-dessous :

✓ Canteleu

En matière d'emploi, la ville développe plusieurs leviers visant à favoriser l'accès à l'emploi des cantiliens :

- renforcer les clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics ou parapublics
- développer les chantiers de proximité et les intégrer dans l'offre de service de l'EEI,
- développer des chantiers d'insertion,
- Enfin, la ville, au titre de ses diverses actions et missions sur le territoire, est un pourvoyeur d'emplois directs et agira sur ce volet.

Sur le volet éducation, il s'agira :

- d'envisager la systématisation de la présence de 2 adultes par classe de maternelle, en cohérence avec le projet de dédoublement des classes de grande section de maternelle,
- d'étudier la faisabilité d'un centre de loisirs jeunes adossé au « Local jeunes » situé au cœur du Plateau,
- d'identifier un lieu ressources pour les jeunes qui souhaitent développer une initiative en les accompagnant sur l'ensemble du processus,
- de renforcer le Programme de Réussite Educative en poursuivant la mobilisation des acteurs éducatifs, sociaux, emploi etc...,
- de renforcer l'investissement de la ville au sein des cellules de veille des collèges, en lien avec l'outil de coordination des interventions (GTSC),
- de développer un soutien actif à la parentalité,
- d'avancer vers la mise en œuvre du Plan Mercredi.

Enfin, l'action dans le champ de la santé se fera sur 2 axes : renforcer la prévention via l'atelier santé ville et développer l'offre de soins en travaillant sur la préfiguration d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Le diagnostic réalisé par l'OR2S faisant état d'une faible densité de médecins généralistes (74.1 contre 104 sur la métropole) et une encore plus faible densité de spécialistes de type chirurgiens-dentistes (6.7 contre 47.2) ou masseurs-kinésithérapeutes (53.9 contre 76.4).

Parallèlement, le secteur autour du groupe scolaire Flaubert fait l'objet d'une convention NPNRU avec comme objectif de reconfigurer l'école et renforcer les services locaux, diversifier l'habitat et réaménager la desserte viaire et les espaces publics.

✓ Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Pour les deux communes, les priorités jusqu'en 2022 concernent essentiellement le projet de renouvellement urbain, la thématique emploi, et les actions éducatives, de parentalité et de santé. Il s'agit d'adapter les actions plutôt que d'initier de nouveaux projets. Le projet NPNRU va profondément remanier la configuration urbaine et l'offre de services et de logements dans un objectif de retrouver une attractivité résidentielle. En outre, la requalification de la RD7 va permettre de rapprocher les quartiers et apaiser la circulation.

Le projet de renouvellement urbain va infléchir progressivement la programmation du Contrat de ville. Les thématiques présentées restent prioritaires, les méthodes d'approche et les projets évolueront en adéquation avec l'avancée des réalisations, et du programme d'actions de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Concernant le volet emploi, l'action portée par le Point-Virgule est pérennisée. Au titre de la clause d'insertion liée au NPNRU, de la convention signée avec la Métropole Rouen Normandie, des actions personnalisées seront développées en s'appuyant sur les contractualisations.

Concernant les volets action éducative, parentalité et santé, il s'agit de développer les actions d'accompagnements individuels ou collectifs favorisant l'implication du public et l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s (actions Jeunes du Point-Virgule, actions éducatives du SILLAGE, PRE, ASV...).

✓ Darnétal

Au-delà du quartier Parc du Robec, ce qui caractérise le territoire de Darnétal c'est que la commune dans son entièreté fait partie des 40 quartiers les plus pauvres de la métropole. Par ailleurs, si elle dispose d'une assez bonne couverture médicale notamment de médecins libéraux, la commune se caractérise par un très fort taux de mortalité prématurée et a le plus fort taux de mortalité par cancer chez les hommes du territoire métropolitain. Pour le Parc du Robec à Darnétal, deux priorités ont été identifiées : la création d'un centre social et le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé notamment sur le volet lutte contre les addictions. Le bâtiment devant accueillir le centre social sera construit dans le cadre du NPNRU pour répondre aux besoins de rendre visible et conforter l'offre de services. Le projet s'accompagne d'une profonde requalification du parc social et des espaces publics dans l'objectif de retrouver une attractivité résidentielle en traitant les questions de sécurité publique et de renforcer l'ouverture du quartier vers le centre-ville tout proche en même temps que la mobilité des habitants. Il s'agit d'ici la fin du Contrat de ville de mettre en place la préfiguration en travaillant sur le projet social et les animations. En matière de prévention des addictions, il s'agit de développer un programme de formations des travailleurs sociaux ainsi que des outils pour travailler avec différents publics. Sur le volet emploi, la commune de Darnétal s'attachera à mettre en œuvre, en lien avec les partenaires du consortium, le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles ».

✓ Elbeuf-sur-seine

La spécificité de la commune d'Elbeuf est que son quartier prioritaire couvre la moitié du territoire communal dont le centre-ville. L'IRIS Hôtel de ville est le 15ème quartier le plus défavorisé du territoire métropolitain avec une situation globale qui s'est fragilisée entre 2010 et 2015.

Quatre priorités sont définies par la commune : Sécurité, prévention et tranquillité publique ; Emploi, formation et insertion professionnelle ; Réussite éducative ; et Santé.

Concernant la première thématique, il s'agit de poursuivre le travail lié au CISPD, à la prévention spécialisée, à la médiation scolaire et à la lutte contre le décrochage scolaire.

Concernant le volet Emploi, formation et insertion professionnelle, cinq freins majeurs empêchant le retour à l'emploi ont été repérés et identifiés par les acteurs rices œuvrant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle et par les opérateurs rices économiques : la santé – le logement – la mobilité – les savoirs-être et le manque de qualification.

La coordination logement-insertion-emploi nouvellement créée au sein du CCAS accompagne et développe la dynamique de l'emploi sur le territoire elbeuvien. Son rôle est de pouvoir renforcer le maillage territorial et les initiatives.

Sur le volet Réussite éducative, il s'agit d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants, le soutien à la parentalité, développer l'accès au sport et à la culture et favoriser le pouvoir d'agir.

Sur le volet Santé, suite au diagnostic de l'OR2S, le territoire elbeuvien est identifié comme l'un des plus impactés par les problématiques de santé parmi l'ensemble des communes de la Métropole Rouen Normandie. Du point de vue de la démographie médicale, le territoire elbeuvien est également sous doté, comme l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie. Au regard de ces indicateurs, la commune souhaite poursuivre et accentuer le travail engagé dans le Contrat de ville ainsi que les synergies existantes en matière de santé sur le territoire elbeuvien. La création d'un poste d'adulte relais santé pouvant répondre aux besoins du territoire est envisagée.

L'objectif de lutte contre les discriminations et d'égalité femme homme est transverse à l'ensemble des thématiques

Le projet NPNRU porte sur le secteur dit République qui couvre la rue de la République dont l'enjeu majeur est de poser les conditions de la stratégie de transformation du centre-ville afin de maintenir et renforcer la vocation de centralité et de rayonnement administratif, éducatif, culturel patrimonial, médical, économique et commerciale d'Elbeuf.

✓ Grand-Couronne

Les quartiers prioritaires Diderot-Les Mesliers et les Bouttières présentent des taux de scolarisation et d'emploi plutôt supérieurs à la moyenne des quartiers prioritaires. Ils se caractérisent par un nombre important de familles nombreuses et monoparentales ainsi qu'un taux d'emploi précaire assez conséquent. Pour la commune de Grand-Couronne, les quatre priorités identifiées sont la réflexion et préfiguration d'un espace de vie sociale, l'éducation, la mobilité et la tranquillité publique. Dans le cadre de sa Convention territoriale globale avec la CAF, la commune évoque l'hypothèse de la préfiguration d'un espace de vie sociale s'appuyant sur les ressources et actions déjà engagées avec ses différents partenaires. La géographie de l'implantation de l'initiative reste à arrêter en fonction des priorités formulées par le conseil municipal. Les travaux du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance mettent en évidence des problématiques importantes de tranquillité publique. La commune souhaite poursuivre et renforcer un travail en profondeur sur la question.

En matière d'éducation, la commune souhaiterait mettre en place un PRE et expérimenter un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) permettant de structurer l'offre en matière de réussite éducative. Enfin, la démographie et la situation géographique de la commune de Grand-Couronne dans le territoire métropolitain font de la mobilité une question cruciale pour la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle des Grand-couronnais.

✓ Le Petit-Quevilly

Le quartier de la piscine à Petit-Quevilly se caractérise par un taux de scolarisation des 15/24 ans assez proche de la moyenne des quartiers prioritaires mais se distingue par un assez faible taux de réussite au brevet (80.2 contre 80.7 en moyenne sur les quartiers prioritaires de la métropole) et surtout l'écart le plus important entre la réussite des filles (88.6) et celle des garçons (71.4). Par ailleurs, en matière de santé, la commune de Petit-Quevilly présente une démographie médicale fragile avec une faible densité de praticiens, des professionnels de santé âgés ainsi qu'une surmortalité évitable assez importante notamment chez les femmes. 4 axes de travail ont donc été identifiés sur le quartier de la piscine : l'éducation, la santé, l'insertion et la vie associative.

En matière d'éducation, il s'agit de poursuivre la dynamique du PRE en développant le travail mené avec les Lycées et le lien avec les actions inscrites dans le CLAS. Le projet NPNRU prévoit également la démolition /reconstruction des écoles maternelles et élémentaires qu'il s'agira d'accompagner. Sur le volet santé, le souhait est de créer une dynamique collective autour de la santé ainsi qu'une maison de santé pluridisciplinaire développant des actions de prévention et de sensibilisation. Concernant l'insertion, la commune est inscrite dans la dynamique métropolitaine autour du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles » et profitera du projet de requalification urbaine pour développer des clauses sociales.

Un centre social est implanté au cœur du quartier prioritaire. Il s'agira de renforcer son intervention en s'appuyant sur la construction programmée du nouvel espace qui regroupera les services. Enfin, en matière de dynamiques associatives, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des associations locales mais aussi de mettre en place un véritable projet de complémentarité des actions des uns et des autres, ainsi que de favoriser et d'accompagner la création de nouvelles associations.

Toutes ces actions sont intégrées dans le projet de renouvellement urbain plus global qui a pour objectif de mettre en œuvre le projet social mais aussi reconnecter le quartier au reste de la ville et le rendre plus attractif en améliorant la qualité et l'offre d'habitat, des espaces publics et des commerces.

✓ Maromme

Le quartier Binche de Maromme se caractérise par un faible taux de pauvreté, un taux d'emploi plutôt bon mais un taux d'emploi précaire assez important et surtout un taux de scolarisation des 15/24 ans très faible (37% contre 51.4% en moyenne sur les quartiers prioritaires de la métropole).

La commune de Maromme a choisi de mettre l'accent sur la réussite éducative et l'accompagnement à la parentalité. Sur le volet éducation, il s'agira de renforcer le partenariat autour du PRE qui a été labélisé en 2018, et sur la réussite éducative de façon globale et partenariale en mettant en œuvre le Projet Educatif de Territoire (PEDT). Le maillage partenarial du territoire passe par la création d'un espace de vie sociale (EVS), prévu pour 2020 et inscrit dans le cadre de la convention territoriale globale en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et articulé autour de 5 axes : la parentalité ; la jeunesse ; l'accès aux droits ; l'insertion /emploi ; la promotion et la prévention santé. Sur le volet emploi, la commune de Maromme s'attachera à mettre en œuvre, en lien avec les partenaires du consortium, le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles ».

Le volet santé est également identifié comme prioritaire par la commune, notamment au regard du diagnostic réalisé par l'OR2S, et du travail dans le cadre du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). La commune a donc décidé de mettre en place une politique de prévention santé, notamment à l'égard des jeunes.

La tranquillité publique est également un enjeu majeur pour la commune de Maromme avec la poursuite du Rappel à l'Ordre, le CLSPD, le projet d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF), le déploiement de la vidéoprotection ou la mise en place d'actions préventives en milieu scolaire.

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie des habitants reste une préoccupation de la ville de Maromme par la mise en place d'un comité de suivi de la CIA afin de générer de la mixité sociale ; par la conception de nouveaux aménagements d'espaces publics tenant compte des usages.

Enfin, l'accompagnement du vieillissement de la population reste incontournable au regard de l'enjeu sociétal annoncé.

✓ Notre-Dame-De-Bondeville

Le quartier Jean Moulin de Notre-Dame-de-Bondeville regroupe un nombre important de familles monoparentales ainsi qu'un fort taux de pauvreté par rapport aux autres quartiers prioritaires de la métropole. Le quartier présente également une topographie particulière renforçant l'isolement des familles. Parmi ses priorités, dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF, la commune prévoit de développer un espace de vie sociale (EVS) implanté sur le quartier. Il s'agit également de réorganiser les missions au sein du pôle social afin de permettre une gestion efficace des projets tels que le PRE ou l'insertion socioprofessionnelle tout en développant de nouveaux projets tels qu'un orchestre à l'école ou d'autres actions de proximité en lien avec les bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB.

✓ Oissel-Sur-Seine

Les quartiers Nord d'Oissel sont marqués par un faible niveau de qualification des publics avec une part importante de personnes sans diplôme ainsi qu'un taux de familles monoparentales supérieur à la moyenne des quartiers prioritaires de la métropole. Dans ce contexte, la commune d'Oissel-sur-Seine souhaite mettre l'accent sur l'éducation, la jeunesse, l'insertion et la santé.

En matière d'éducation, la commune mène déjà plusieurs actions autour de la prévention du décrochage scolaire, de l'accompagnement vers la lecture et de l'aide aux financements des études supérieures. Elle accompagne également la politique nationale de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP par la mise en place d'un poste d'ATSEM par classe en maternelle. S'agissant de la jeunesse, un accueil de jeunes de 14 à 18 ans a été créé, favorisant les interactions sociales, l'accès au sport et à la culture et le suivi socio-éducatif des usagers. Dans le cadre du projet NPNRU, il s'agit de renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant par la construction d'une crèche multi-accueil à Saint-Julien. En parallèle de cette structure, la mise en œuvre d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) est également portée par la municipalité. Sur le volet emploi / insertion, il s'agit de poursuivre la

dynamique mise en place autour du chargé d'accueil et de proximité, de la Maison de Service Au Public (MSAP) et de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). Enfin, sur le volet santé, le travail autour du développement des compétences psychosociales, des addictions, de la santé mentale et de l'alimentation sera renforcé en partenariat avec la Métropole et l'ARS ; notamment au travers un Réseau Territorial de Promotion de la Santé.

Le projet NPNRU porte sur le secteur Saint Julien avec pour objectif de redonner de l'attractivité résidentielle aux immeubles d'habitat social, de favoriser leur efficacité énergétique, de développer la résidentialisation, de reconfigurer les voiries et les déplacements dans le quartier pour rendre plus lisible la vitrine commerciale et les services, issus de la réhabilitation commerciale du site, avec la construction d'une nouvelle pharmacie, sur le front de l'avenue.

✓ Rouen

Les priorités identifiées par les services de la Ville de Rouen et leurs principaux partenaires sont issues de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par la Ville et le CCAS en 2018, confirmée par le diagnostic social infra-urbain réalisé par l'INSEE Normandie. Les quartiers des Hauts de Rouen et de Grammont poursuivent leur projet de renouvellement urbain en étant à nouveau dans la liste des quartiers NPNRU. Dans la continuité de la première génération de conventions avec l'ANRU, les projets présentent d'importantes démolitions de logements sociaux pour proposer une diversification de l'offre. Les écoles et les services publics sont aussi largement traités. En effet, les quartiers prioritaires de Rouen sont d'une extrême et persistante fragilité sociale notamment sur le secteur Châtelet Lombardie qui fait partie des territoires les plus pauvres de France. Le secteur des Sapins a quant à lui enregistré une dégradation de sa situation sociale entre les deux derniers recensements. La commune de Rouen a identifié 4 priorités pour les trois prochaines années : la réussite éducative, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et la tranquillité publique.

Il s'agit d'abord de renforcer la réussite éducative par la mise en œuvre d'un projet de cité éducative sur les Hauts-de-Rouen et le développement du projet du centre socio-culturel Simone Veil sur Grammont en articulation avec les différents acteurs.rices du territoire pouvant agir sur cet enjeu (école, collège, PRE, bibliothèque, associations, centres de loisirs...). Améliorer l'insertion des publics les plus éloignés passe par une meilleure coordination des acteurs.rices agissant dans le domaine de l'insertion professionnelle et un renforcement de la démarche d'« aller vers » les publics les plus éloignés.

Ce travail passe également par une structuration du tissu associatif notamment des structures d'animation de la vie sociale et par l'obtention de la labellisation « Maison France services » pour la maison du plateau. Les Hauts de Rouen sont inscrits en Quartier de Reconquête Républicaine ; à ce titre des renforts des effectifs de police sont attendus notamment pour renforcer la police de proximité et la lutte contre les trafics, en particulier les trafics visibles. Dans le cadre du NPNRU, une attention sera portée à la prévention situationnelle afin d'anticiper d'éventuelles difficultés.

✓ Saint-Etienne-Du-Rouvray

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray regroupe trois quartiers prioritaires pour un total de 7252 habitant.e.s, dont le quartier du Château blanc qui fait partie des 100 quartiers les plus pauvres de France. Il se caractérise par un nombre important de familles nombreuses et étrangères cumulant des indicateurs de fragilité sociale. Dans ce contexte, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a identifié 5 axes prioritaires : Emploi/insertion professionnelle, Education / petite enfance, Promotion de la santé, Accès à la culture et Sécurité/prévention de la délinquance. En matière d'emploi, au vu du faible niveau de qualification des publics et de l'importance de la population étrangère, il s'agit de développer des actions de formation encadrées par des professionnels autour de l'apprentissage de la langue et de la remise à niveau ainsi que de l'apprentissage du numérique. Pour le volet éducation, la commune a été retenue pour mettre en place une cité éducative sur le quartier du Château Blanc. Il s'agira également de développer la socialisation précoce à travers le développement de la scolarisation dès 2 ans et l'augmentation de l'offre d'accueils collectifs de jeunes enfants. L'accès à la culture nécessite l'adaptation de la programmation culturelle traditionnelle pour lui apporter une dimension

plus familiale. L'amélioration de la santé des habitant.e.s passe par la recherche de nouveaux professionnels de santé qui pourraient s'implanter sur le territoire en lien avec l'ARS et la Métropole. Enfin, en matière de sécurité, il s'agit de renforcer la présence de la police nationale notamment sur le quartier du Château Blanc.

Le projet NPNRU du quartier du Château Blanc se caractérise par un volet consacré au traitement des copropriétés dégradées. La démolition de l'immeuble Sorano entame la réflexion sur le devenir de l'ensemble de des copropriétés du Château Blanc qui va bénéficier de l'action conjointe de l'ANRU, de l'ANAH et de tous les partenaires locaux. L'autre volet du projet consiste à reconfigurer le centre Madrillet sur le plan de l'aménagement des espaces publics et la distribution des services publics et des commerces.

✓ Sotteville-lès-Rouen

Le quartier Buisson-Gallouen est un quartier commun aux communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Sotteville-lès-Rouen. C'est un quartier plutôt moins en difficulté que la moyenne des quartiers prioritaires de la métropole mais qui abrite une population parfois isolée et qui nécessite une animation territoriale renforcée. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitant.e.s, il s'agit de dynamiser l'animation territoriale du quartier à travers la mobilisation de l'abattement TFPB pour mener des actions de cohésion sociale, le développement d'un projet de colocation intergénérationnel ou la création d'un espace extérieur de convivialité. La réussite éducative est l'enjeu majeur sur le quartier Buisson-Gallouen. Cela passe par la poursuite et la consolidation de l'Action « parlez-moi d'égalité », le développement de nouveaux outils d'accompagnements individualisés, comme des dispositifs de type « cordées de la réussite » ou « parcours d'excellence » dans les collèges ou encore le développement d'une activité musicale dans les écoles. En matière de santé, la commune met en place un groupe de travail avec des médecins libéraux sur la stratégie à mener pour être attractif auprès des jeunes médecins et faciliter leur installation sur la commune. Sur le volet emploi, la commune s'attachera à mettre en œuvre, en lien avec les partenaires du consortium, le projet « repérer et mobiliser les publics invisibles » en développant des actions de mises en situation de travail et de garde d'enfants notamment. Il s'agit également de faire connaître les démarches de création d'activité. Enfin, concernant la question de la tranquillité publique, la commune poursuivra le travail partenarial dans le cadre des cellules de veille éducative avec les bailleurs. L'enjeu est notamment d'apaiser la sortie du collège Zola par des actions, avec le Comité d'action et de promotion social (CAPS), le Conseil des Jeunes et le réseau Astuce.

V. Le suivi et l'évaluation

Concernant l'évaluation de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques, il convient à notre sens, de distinguer 3 niveaux de suivi à faire converger pour réaliser un suivi global efficace. Il s'agit des suivis des :

- 40 mesures de l'Etat,
- Engagements des partenaires via les fiches d'intention,
- Priorités identifiés sur chaque quartier prioritaire.

D'un point de vue opérationnel, cela nécessitera d'obtenir des remontées annuelles des différents acteurs.rices, sous la forme de bilans écrits qui viendront enrichir le rapport d'activités annuel Politique de la ville. L'ensemble des indicateurs devra mentionner la répartition et la territorialisation des actions et des publics issus des quartiers prioritaires ainsi que la répartition femmes / hommes.

Les rencontres partenariales, bi-annuelles, seront l'occasion de faire des points d'étapes sur les différents engagements. Il pourra également être envisagé une restitution globale lors d'un comité des partenaires annuel.

Enfin, la mise en place d'actions de mesure de la satisfaction des partenaires et des usagers sur certaines actions ciblées mais également dans le cadre de l'évaluation finale du contrat de ville serait un complément intéressant.

VI. Annexes

Sont annexés au présent protocole :

- A. Glossaire des sigles et acronymes
- B. Tableaux de synthèse
- C. Synthèse des projets NPNRU
- D. Circulaire du 22 janvier 2019
- E. Tableau des 40 mesures
- F. Pacte de Dijon
- G. Insee Analyses
- H. Insee Dossier
- I. Etat des lieux OR2S
- J. Fiches d'intention des partenaires